

# Station d'épuration : le préfet OK, le permis en cours d'instruction

Les choses se précisent le long du pavé de Lallaing, où la future station d'épuration intercommunale pourrait sortir de terre avant la fin de l'année sur un peu plus de sept hectares. À condition, naturellement, que le permis de construire qui devrait être délivré à Noréade avant cet été ne soit pas contesté.

PAR ARNAUD DÉTHÉ  
douai@lavoixdunord.fr

## FLINES-LEZ-RÂCHES.

**1** De quoi parle-t-on ? Mise en demeure par le préfet de mettre en conformité la lagune naturelle de Germignies sud « afin d'atteindre les niveaux de rejets imposés sur l'azote et le phosphore » (nos éditions précédentes). Noréade veut remplacer la station expérimentale du terri de Lallaing par une unité de traitement neuve « en dur ». Cette dernière devrait sortir de terre en contrebas du pont de la rue des Poilus, le long de la D35, entre Flines et Lallaing, sur une parcelle agricole de sept hectares (notre photo). L'équipement sera chargé de traiter les eaux usées de Lallaing et Montigny (d'abord), puis celle d'Anhiers et Râches ensuite (dans les deux ans qui suivront sa mise en fonction). Une plateforme de stockage des boues issues de la station, mais aussi des stations voisines de Flines et Pecquenourt, sera aménagée sur place.



Voici la station d'épuration telle qu'elle figure dans le dossier de l'arrêté préfectoral. PHOTO REPRO « LA VOIX »

**2** Le préfet donne son feu vert. En mars 2016, un mois d'enquête publique a abouti à un avis favorable rendu en faveur du projet. Le commissaire enquêteur considérant qu'il « relevait de l'intérêt général », Noréade, qui selon l'enquêteur, a « répondu majoritairement aux mesures à respecter », était néanmoins invitée à réduire les impacts de la future station sur le plan paysager et de l'environnement. Cet été, le préfet a enfoncé un peu plus le clou en prenant un arrêté (1) autorisant Noréade à procéder

aux travaux de construction et d'exploitation de la nouvelle station intercommunale. En clair, le projet est aujourd'hui validé, reste à vérifier sa conformité avec les règles d'urbanisme en vigueur.

**3** La demande de permis déposée. Pour ce faire, Noréade a déposé une demande de permis de construire auprès de la mairie de Flines le 2 février. « Ce permis fait l'objet d'une instruction méticuleuse et vigilante de la part de nos services », assure-t-on en mairie. Concrètement, la maire Annie

Goupil dispose d'un délai de cinq mois pour y répondre et tout porte

**66** Si le chantier démarre à l'automne, la future station sera opérationnelle fin 2018-début 2019. »

MICHEL DUPONT, NORÉADE

à croire que la première magistrat-e dans la foulée de l'avis favorable donné par la commune à

l'enquête publique – accordera le permis de construire à Noréade sans difficulté.

**4** Le début des travaux avant la fin de l'année ?

Au regard de ces événements, on voit mal aujourd'hui ce qui pourrait empêcher la région, une fois le permis de construire en poche fin juin-début juillet, de planifier l'arrivée des engins de chantier sur place avant la fin de l'année. Michel Dupont, directeur général adjoint de la région, se veut confiant. « Nous avons rencontré

le Parc naturel pour prendre en compte une bonne partie de ses préconisations. Nous serons au rendez-vous de l'intégration paysagère de l'équipement. Si le chantier démarre à l'automne, la future station sera opérationnelle fin 2018-début 2019. Nous allons lancer en parallèle une étude pour voir comment se comporte le terri de Germignies sud une fois la lagune asséchée. Le but est de rendre au public ce site riche en biodiversité. »

1. Le contenu de l'arrêté est consultable en ligne sur [nord.gouv.fr](http://nord.gouv.fr), rubrique publications / recueil des actes administratifs.

## « Les gens réagiront quand ils verront les engins »

**LALLAING.** S'il reconnaît à demi-mot qu'il est difficile de mobiliser au-delà de son noyau dur de bénévoles, Alain Pollet, le président de l'association LEA Environnement (1), ne désarme pas. Il n'exclut pas d'ailleurs de contester l'arrêté préfectoral d'autorisation de travaux.

Pour ce faire, il s'est rapproché de deux avocats qui l'aideront à juger de la pertinence d'une démarche auprès du tribunal administratif. « On réfléchit à l'opportunité d'attaquer en justice. On peut encore retarder le chantier, lâche l'intéressé. S'il faut jouer au coin,

on le fera, puisqu'on s'aperçoit que la question environnementale, sur laquelle nous insistons depuis le début, a été zappée. L'enquête publique a snobé l'idée que nous défendons de réhabiliter la lagune de Germignies sud alors qu'au même moment, Noréade-Pecquenourt invite les particuliers à opter pour le lagunage à la maison. On marche sur la tête... »

### « RÉVEIL CITOYEN »

Conscient du temps, de l'énergie et surtout de l'argent qui l'aurait dû dépenser pour contrarier juridiquement le projet, Alain Pollet semble miser davantage sur un

« réveil citoyen » une fois que les bulldozers feront leur apparition sur la plaine ouverte qui doit accueillir la future station. « Les gens réagiront quand ils verront les engins et qu'ils se diront que, oui, cette station va défigurer le paysage... C'est souvent comme ça. » D'ici là, LEA lance un appel aux bonnes volontés qui souhaiteraient réfléchir avec elle à une alternative crédible, même si cette dernière – les bénévoles en sont conscients – semble s'éloigner à pas de géant. ■

1. Contact : [lja.environnement@gmail.com](mailto:lja.environnement@gmail.com) ; tél. : 06 49 70 57 69.



Alain pollet, président de l'association LEA Environnement.

## EN CHIFFRES

**8**

Soit, en millions d'euros, le montant de l'enveloppe consacrée par Noréade à la réalisation de la future station intercommunale.

**4,5**

La réalisation de la station va conduire Noréade à réaménager ses prochains mois le réseau d'assainissement de l'agglomération de Lallaing. Un budget de 4,5 millions sera débloqué à cet effet.